

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 25151 A1

(51) Cl. internationale :
A45D 20/00

(43) Date de publication :
02.04.2001

(21) N° Dépôt :
26027

(22) Date de Dépôt :
19.07.2000

(30) Données de Priorité :
20.07.1999 IT IT-RE99A000074

(71) Demandeur(s) :
BENEVELLI GIULIO, N° 20, VIA GORIZIA I-42100 REGGIO EMILIA (IT)

(72) Inventeur(s) :
BENEVELLI GIULIO

(74) Mandataire :
SABA & CO

(54) Titre : **APPAREIL SECHE-CHEVEUX PERFECTIONE**

Memoire descriptif

Joint a l'appui de la demande de brevet d'invention

et ayant pour titre : APPAREIL SECHE-CHEVEUX PERFECTIONNE

Déposee par : BENEVELLI GIULIO
no. 20, Via Gorizia
I-42100 REGGIO EMILIA
Italie

=====

25151
01 AVR 2001

PJ/ 26.027
19 1 2000

ABREGE

Appareil sèche-cheveux dont la poignée est disposée au-dessous et transversalement par rapport au corps de l'appareil, étant pourvu d'un rideau à réglage coulissant en correspondance de la bouche d'émission, et prévoyant que le moteur soit désaxé par rapport au conduit d'émission.

Il en résulte une flexibilité opérative renforcée par son universalité, associée à un confort élevé.

DESCRIPTION

L'objet de la présente invention est un appareil sèche-cheveux qui, de part un ensemble de perfectionnements structurels et fonctionnels, obtient de nouveaux résultats de part sa manoeuvrabilité plus sûre et sa possibilité de réglage fonctionnel, avec de plus un meilleur impact environnemental comme par exemple une atténuation des émissions sonores.

Les appareils sèche-cheveux actuellement sur le marché permettent de traiter seulement la partie de la

superficie de la tête frontalement exposée à l'opérateur: en d'autres mots, pour sécher les cheveux de la nuque, l'opérateur qui se trouve frontalement par rapport à la personne à traiter devra se déplacer postérieurement à ladite personne en tournant d'un demi-tour autour de celle-ci.

En outre, lesdits appareils bien connus ne consentent généralement pas de régler de manière adéquate l'ampleur du flux d'air émis, et requièrent l'application sur la bouche d'émission d'un ou plus capuchons, accessoires ou appendices permettant de resserrer, élargir ou diriger le flux d'air émis.

L'utilisation de tels appendices résulte d'ailleurs être plutôt incommode puisqu'elle augmente le nombre d'objets à tenir à disposition de l'opérateur, et requiert un espace de stationnement de tels accessoires comme par exemple une étagère à portée de main de l'opérateur en occupant donc un espace précieux.

En outre, la manoeuvre de connexion et de déconnexion de tels appendices éloigne, même si pour quelques secondes seulement, l'opérateur de la zone de travail, et se révèle donc fastidieuse.

Enfin, les appareils sèche-cheveux actuellement bien connus comportent en général l'émission de bruit excessif dû au fonctionnement de l'hélice, spécialement

en correspondance de la bouche d'émission de l'air, le fonctionnement du sèche-cheveux se révélant ainsi fastidieux et nuisible aussi bien pour la perssone sujette au traitement que pour l'opérateur.

Le but de la présente invention est de proposer un appareil sèche-cheveux qui soit universel et facilement manoeuvrable, et qui permette de traiter toute la superficie de la tête depuis une seule position.

Un autre but est d'obtenir un réglage du jet d'air émis sans l'application d'appendices ou de capuchons externes.

Un dernier but tout aussi important est d'obtenir une émission de bruit atténuée, en particulier en correspondance de la bouche d'émission de l'air.

Ces buts sont tous atteints en disposant originalement la poignée de l'appareil sèche-cheveux dans une position située en dessous du corps de l'appareil, en direction transversale et préféralement orthogonale au plan de symétrie de l'appareil, en inserrant un rideau à guillotine en correspondance de la bouche d'émission de l'air, et en articulant de manière angulaire l'axe de l'hélice de propulsion de l'air par rapport à l'axe du conduit d'érogation.

L'invention sera de lecture plus claire dans la description d'un exemple d'application exposée ci-dessous

par l'intermédiaire de deux tables de dessins.

En référence à ces figures, la fig. 1 montre une vue latérale de l'appareil, opportunément en coupe sur le bord de manière à montrer les composants internes plus importants.

Les figures 2, 3 et 4 montrent une vue externe de l'appareil respectivement de face, latérale et de dessus, en particulier servant à montrer la position de la poignée et la position des commandes.

Dans de telles figures, 1 indique dans son ensemble un appareil sèche-cheveux réalisé selon l'invention.

Par 2 est indiqué le corps de l'appareil, et par 3 est indiquée une poignée réalisée inférieurement au corps 2 en position transversale et préférablement orthogonale au plan de symétrie A-A de l'appareil, un espace suffisant à la pénétration des doigts et de la paume d'une main étant présent entre la poignée 3 et le corps 2.

Par 4 sont indiquées deux anses de raccord entre le corps 2 et la poignée 3; ces deux anses étant rigidement reliées aux deux éléments 2 et 3.

Par 5 et 6 sont indiquées des commandes électriques comme par exemple l'interrupteur de démarrage d'une unité de propulsion d'air de l'appareil constituée par un ventilateur axial 7; à savoir le commutateur de la vitesse de ce dernier, à savoir également

l'interrupteur d'insertion de la résistance de réchauffage 8 de l'air.

Ladite résistance 8 a la conformation d'un conduit tronco-cylindrique à savoir tronconique 8'.

Il est prévu que les commandes 6 et 6' symétriquement positionnées aux extrémités de la poignée 3 soient entre elles électriquement en parallèle, et remplissent donc les mêmes fonctions, de manière à pouvoir être actionnées (toujours avec le pouce) aussi bien par une main droite que par une main gauche.

Par 9 est indiquée une calotte postérieure perforée; par 10 une ouverture antérieure ou bouche d'émission dont l'ampleur peut être modifiée par l'intermédiaire de la translation d'un rideau à guillotine 11 qui coulisse sur deux guides latéraux 12, ce rideau étant mis en mouvement par une action externe exercée par l'opérateur sur le pommeau 13 solidaire du rideau.

Le fonctionnement est le suivant.

L'opérateur empoigne le sèche-cheveux en enfilant les doigts et la paume de la main (peut importe qu'il s'agisse de la main droite ou de la main gauche) et en serrant la poignée 3.

En correspondance de son pouce, l'opérateur peut facilement actionner l'interrupteur 6, 6' d'allumage/extinction de l'appareil disposé sur le bord

de la poignée.

Par l'action des doigts il peut régler et actionner les interrupteurs/commutateurs 5 disposés sur la partie frontale de la poignée 3, en réglant par exemple la vitesse du ventilateur 7, ou la température d'émission de l'air par l'intermédiaire du contrôle de la résistance 8.

En relâchant légèrement la prise sur la poignée 3, l'opérateur peut faire pivoter le sèche-cheveux vers le bas, comme l'indique la flèche B, réussissant ainsi à varier l'orientation du jet d'air jusqu'à 180°, pour rejoindre par exemple la nuque de la personne traitée, sans changer de position par rapport à celle-ci.

La conformation du jet d'air peut être modifiée sans l'application d'accessoires ou capuchons externes, simplement en agissant sur le pommeau 13 qui détermine le coulissement du rideau à guillotine 11 sur les guides 12, en ouvrant ou resserrant l'ouverture d'émission 10.

Cette opération étant effectuée une fois de temps en temps, est prévue l'utilisation de l'autre main de l'opérateur, celle non engagée dans l'appareil sèche-cheveux, pour la réaliser.

Enfin, la conformation substantiellement arquée du corps 2 de l'appareil permet de désaxer le ventilateur axial 7 par rapport au conduit 8' contenant la résistance

électrique 8 de réchauffement de l'air: ceci permet d'obtenir le surprenant résultat de réduire les émissions sonores de fonctionnement de l'appareil, en ce qu'une partie des ondes sonores émises par le ventilateur sont réfléchies par la partie supérieure interne du corps 2 et par le conduit, les émissions de bruit étant donc mineures, et l'utilisation de l'appareil étant plus confortable.

Il est prévu que l'angle α entre l'axe du ventilateur 7 et l'axe de symétrie du conduit 8' soit au moins de 5° .

Les buts préfixés sont ainsi atteints, en obtenant un résultant d'ensemble combinant manoeuvrabilité, facilité d'utilisation, universalité et confort.

L'invention illustrée dans l'exemple ci-dessus pourra en réalité être réalisée avec de nombreuses variantes, sans pour autant sortir du domaine du monopole.

Par exemple, l'angle α entre l'axe du moteur et l'axe du tronc porte-résistances pourra être bien supérieur à 5° ; les fonctions assignées aux interrupteurs 5 et 6, ou les positions relatives, pourront en réalité être différentes.

REVENDICATIONS

1) Appareil sèche-cheveux caractérisé par le fait qu'il présente une poignée (3) disposée inférieurement au corps principal (2) et en position transversale par rapport au plan de symétrie (A-A) de l'appareil.

2) Appareil selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la position de la poignée (3) est orthogonale au plan de symétrie (A-A).

3) Appareil selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'entre la poignée (3) et le corps principal (2) est prévu un espace suffisant à l'insertion des doigts et de la paume d'une main.

4) Appareil selon la revendication 3, caractérisé par le fait que sur les bords de la poignée est prévue la position de deux commandes symétriques (6, 6') capables de remplir la même fonction électrique.

5) Appareil sèche-cheveux comprenant un ventilateur axial (7) et une unité interne de réchauffage de l'air (8, 8'), caractérisé par le fait que l'axe de rotation du ventilateur axial est incliné par rapport à l'axe du conduit de réchauffage (8') selon un angle égal ou supérieur à 5°.

6) Appareil sèche-cheveux comprenant une unité interne de réchauffage de l'air, caractérisé par le fait qu'en

correspondance de la bouche d'émission est prévu un rideau à guillotine (11) coulissant sur deux guides latéraux (12) et relié à un pommeau (13) externe d'actionnement.

(NEUF PAGES)
(CENT QUATRE VINGTQUATRE LIGNES)

BENEVELLI GIULIO
PAR PROCURATION
SABA & CO., CASABLANCA



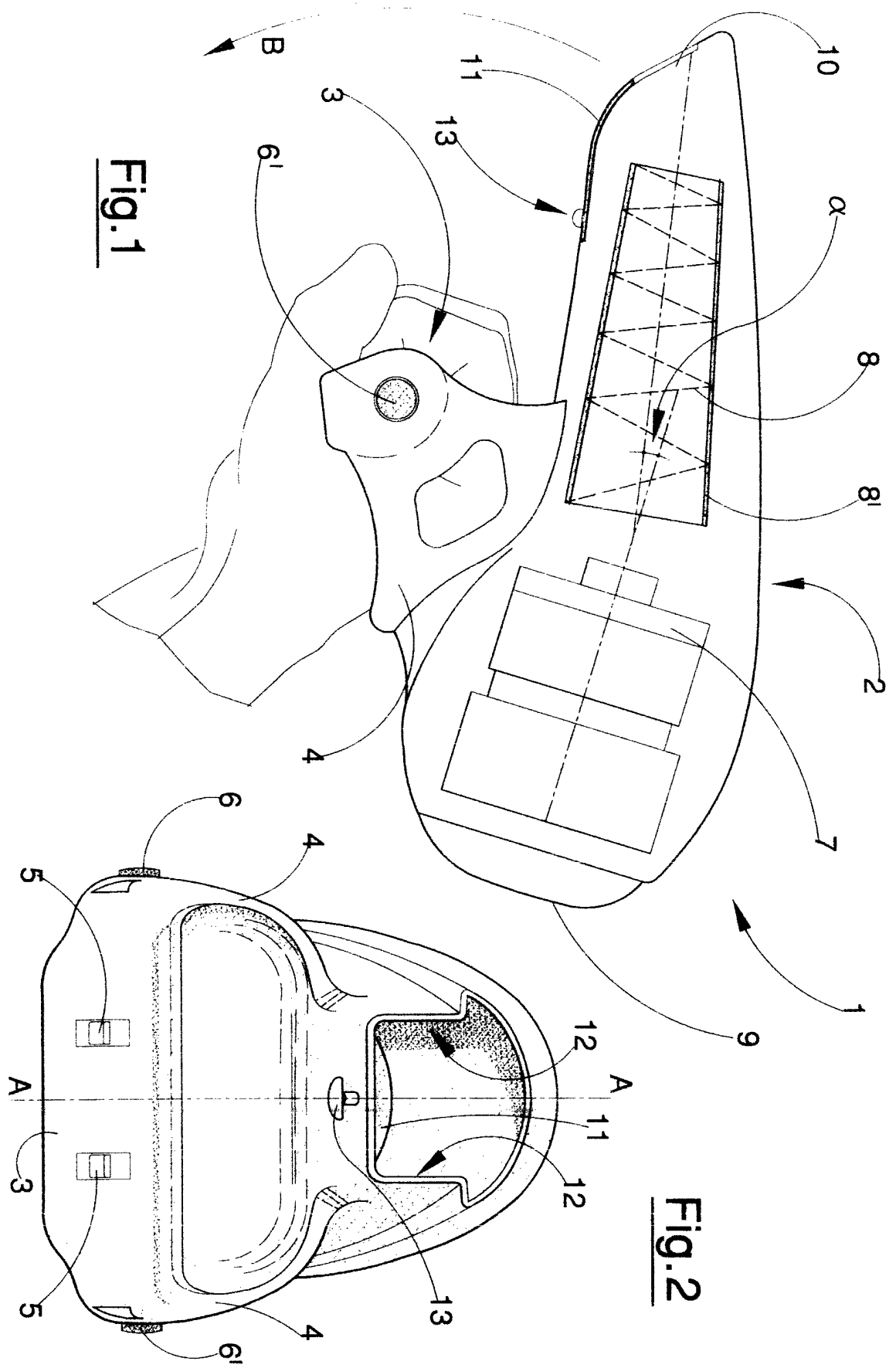


Fig.1

Fig.2